COMMISION COMMUNALE DES ACTIONS SOCIALES

Registre des personnes vulnérables

télécharger le document pour vous inscrire ici

Présentation :

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. C'est pourquoi, le CCAS de la commune d'Ardiège est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées.
Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Objectifs :

En cas de canicule notamment, le registre permet à la commune d'Ardiège de contacter régulièrement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.
Ce registre est également communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

Modalités d'inscription :

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes inaptes au travail de plus de 60 ans, personnes handicapées, personnes isolées, personnes sous traitement médical, femmes enceintes, autres).

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile, voisins)
L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en complétant le formulaire téléchargeable sur le site internet de la commune www-mairie-ardiege.fr ou venant le récupérer à la mairie aux horaires d'ouverture. Le formulaire rempli, doit être renvoyé ou ramené à la mairie à l'attention de Dominique BERRE, maire d'Ardiège.

Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des

secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

Le responsable de ce registre nominatif, est Dominique BERRE, Maire d'Ardiège. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, ses adjoints, la secrétaire de mairie, les délégués et suppléants du CCAS, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise, ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez à tout moment de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la mairie par courrier à 1 rue de Lichard – 31210 ARDIEGE ou par courriel à communedardiege@wanadoo.fr.

Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter la mairie d'Ardiège au 05.61.95.10.17.